

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 17 juillet 2023

Date de l'annonce publique : 07/07/2023

Date de la convocation des conseillers : 07/07/2023

Mode de participation

Présences	12	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompi gnoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	1	Carelli, Sandra (conseillère), procuration donnée au conseiller REDING.
Absences	0	Excusés : Néant. Non excusés : Néant.
Référence	CC.2023-07-17 - 4.03	
Point de l'ordre du jour	4.03	
Objet	Contrat de bail concernant la location à l'Etat d'une partie d'un immeuble sis à Bivange - Avenant 1	

Le conseil communal,

Vu l'avenant 1 au contrat de bail entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et l'Administration communale de Roeser concernant la location à l'Etat d'une partie de l'immeuble sis à Bivange (24, rue de Bettembourg) pour les besoins du Centre pour le développement intellectuel ;

Considérant que les dispositions de l'article X. du contrat de bail passé entre les contractants susmentionnés sont modifiées à effet du 10 mai 2023, portant ainsi le remboursement de l'Etat dans le cadre du programme des travaux de 12.000.000 € à 13.705.800 € TVAC (+ 1.705.800 €) en raison du surcoût du projet de construction ;

Considérant que toutes les autres clauses du contrat de bail initial restent inchangées ;

Vu l'article 1/910/161000/G/15020 du budget communal ;

Vu la délibération du conseil communal du 16 décembre 2021 portant approbation du contrat de bail entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et l'Administration communale de Roeser concernant la location à l'Etat d'une partie de l'immeuble sis à Bivange (24, rue de Bettembourg) pour les besoins du Centre pour le développement intellectuel ;

Vu la délibération du conseil communal du 3 octobre 2022, approuvée le 19 octobre 2022 sous la référence D/14/2018, aux termes de laquelle le conseil communal a approuvé le devis supplémentaire dans le cadre du projet de construction d'un campus scolaire à Berchem ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver l'avenant 1 du contrat de bail daté du 14 juin 2023 entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et l'Administration communale de Roeser concernant la location à l'Etat d'une partie de l'immeuble sis à Bivange (24, rue de Bettembourg) pour les besoins du Centre pour le développement intellectuel.



Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Référence

Séance publique du 17 juillet 2023

Point

CC.2023-07-17 - 4.03

Objet

Contrat de bail concernant la location à l'Etat d'une partie d'un immeuble sis à Bivange - Avenant 1



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 1er août 2023

La 1ère échevine,
Par délégation du bourgmestre du 25 juillet 2023

Le secrétaire ff,